

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2024**

**N° 2024/11.08**

L'an deux mil vingt-quatre et le sept novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 25/10/2024

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

**Secrétaire élu** : M. Guillaume ASSOGBA.

**Objet de la délibération:** LOCATION DU LOCAL « MAISON DU COQUETIER » - AVENANT AU BAIL

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024/06.04 du 06/06/2024 l'autorisant à signer le contrat de bail du local commercial de la Maison du Coquetier avec M. Aurélien BLANCHON représentant l'EURL Le Fournil d'Aurélien.

Il rappelle que le loyer était fixé à 455€HT sur la base de 74 m<sup>2</sup> de local commercial, réserve et sanitaires et de 45 m<sup>2</sup> de stockage mais que ce montant serait susceptible d'évoluer par avenant au bail en fonction de l'activité qui pourrait demander plus ou moins de place dans le local commercial ou dans l'espace de stockage.

Il présente la demande de M. Aurélien BLANCHON de louer la totalité du dépôt arrière (soit 150m<sup>2</sup> local clos et couvert mais non chauffé) dans le cadre du développement de la société.

M. le Maire donne lecture du projet d'avenant au bail et propose de l'autoriser à le signer et de fixer le nouveau montant du bail.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de bail du local commercial avec M. Aurélien BLANCHON représentant l'EURL Le Fournil d'Aurélien,

**FIXE** le nouveau loyer mensuel à 665€ HT (six-cent-soixante-cinq euros) TVA en sus,

**DIT** que le premier loyer sera appelé en décembre 2024

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire

A blue circular stamp with the text "MAIRE DE MARIGNAC" around the perimeter and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp, and a large, loopy black scribble is drawn over the entire stamp and signature area.

Le secrétaire de séance,  
M. Guillaume ASSOGBA,

A black ink signature in cursive script, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over a large, loopy black scribble.